



Une partie peut répondre à la Demande d'une mesure de réparation provisoire en remplissant la présente Formule 17.

Les étapes à suivre sont les suivantes :

1. Remplissez la présente Formule 17.
2. Obtenez les déclarations requises signées par des personnes ayant une connaissance directe de tous les faits sur lesquels votre demande est fondée. Joignez tous les documents à l'appui de votre demande.
3. Remettez une copie de la Formule 17, ainsi que les déclarations, au requérant ainsi qu'à tout autre intimé et à tout syndicat ou organisme professionnel qui est désigné dans la Requête.
4. Remplissez une Attestation de remise (Formule 23).
5. Déposez la Formule 17 et la Formule 23 auprès du Tribunal.

Le cas échéant, vous êtes tenu de déposer votre Défense à la demande d'une mesure de réparation provisoire au plus tard **sept (7) jours** à compter de la date à laquelle la Demande vous a été remise.

La présente Défense à la demande d'une mesure de réparation provisoire doit comprendre une ou plusieurs déclarations signées par une ou plusieurs personnes ayant une connaissance directe et détaillée de tous les faits sur lesquels se fonde votre Défense.

Téléchargez les formules à partir du site Web du Tribunal, à
sur papier ou dans un format accessible, veuillez en faire la demande au :

Pour obtenir des copies

Tribunal des droits de la personne de l'Ontario
655, rue Bay, 14^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2A3

Tél. : 416 326-1312 Sans frais : 1 866 598-0322

Télec. : 416 326-2199 Sans frais : 1 866 355-6099

ATS : 416 326-2027 Sans frais : 1 866 607-1240

Courriel :



Renseignements relatifs à la requête

Numéro de dossier du tribunal :

Nom du requérant :

Nom de chaque intimé :

1. Coordonnées de l'auteur de la Défense (personne ou organisation)

Prénom

Nom de famille

Organisation (le cas échéant)

N°

Rue

App. / Bureau

Ville

Province

Code postal

Courriel

Tél. (jour)

Tél. cell.

Télec.

ATS

Si vous déposez la formule à titre de représentant (p. ex. d'avocat) de l'une des parties, veuillez donner les renseignements suivants :

Nom de la partie au nom de laquelle vous agissez et déposez la présente :

N° du BHC (le cas échéant)

Quel est le meilleur moyen de vous transmettre des documents? Courrier Courriel Téléc.
(Si vous cochez la case « courriel », vous consentez à ce que tous les documents soient transmis par courriel.)

Je suis (ou j'agis au nom de la personne ou de l'organisation suivante) :

- le requérant l'intimé la Commission ontarienne des droits de la personne
 autre (précisez) : _____

2. Donnez-vous votre consentement à la Demande?

- Oui Non

3. Sur quels faits vous appuyez-vous dans la présente Défense?

Selon la règle 23.5 a), votre Défense à la demande d'une mesure de réparation provisoire doit comprendre une ou plusieurs déclarations signées de personnes ayant une connaissance directe de tous les faits sur lesquels vous vous fondez. Avez-vous joint la ou les déclarations? Pour de plus amples renseignements sur les déclarations, veuillez consulter la **Directive de pratique du Tribunal intitulée Demandes de traitement expéditif et demandes de mesures de réparation provisoires.**

- Oui



4. Que répondez-vous aux arguments appuyant le bien-fondé de la Demande?

5. Quelle est votre réponse au sujet des supposés préjudices que pourrait occasionner le rejet de la Demande d'une mesure de réparation provisoire? Croyez-vous que la prépondérance des préjudices ou des inconvénients favorise l'octroi de la mesure de réparation provisoire qui est sollicitée?

6. Que pensez-vous de l'observation du requérant selon laquelle il serait juste et approprié que, dans les circonstances, le Tribunal accueille la Demande d'une mesure de réparation provisoire?

7. Déclaration et signature

En apposant ma signature, je déclare que, à ma connaissance, les renseignements que renferme la présente formule sont exacts et complets.

Nom :

Signature :	Date : (jj/mm/aaaa)
-------------	---------------------

Inscrivez un « x » dans la case si vous déposez votre défense par voie électronique. Ce « x » représente votre signature. Vous devez inscrire la date du jour à l'endroit prévu à cet effet ci-dessus.

Collecte de renseignements personnels

Aux termes du *Code des droits de la personne*, le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO) a le droit de recueillir les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire. Nous utilisons ces renseignements pour régler votre requête. Une fois que vous avez déposé le formulaire, vos renseignements peuvent aussi être rendus publics. Si vous avez des questions sur la façon dont le TDPO utilise vos renseignements personnels, communiquez avec le TDPO au 416 326-1312 ou au 1 866 598-0322 (sans frais).